



Assemblée Générale Ordinaire de l'a.s.b.l. Royal Comité Provincial Liégeois de Volley-Ball

Quand : le samedi 13 juin 2026 à 10h00
Lieu : Maison des sports (Rue Prémontrés – Liège)
Le bureau sera ouvert à partir de 9h30

ORDRE DU JOUR

1. Accueil des représentants des clubs.
2. Allocution du Président.
3. Approbation du rapport d'activités du Conseil d'administration.
4. Rapport de la trésorerie :
 - Bilan de l'année 2025-2026.
 - Rapport des vérificateurs aux comptes.
 - Décharge aux administrateurs.
 - Approbation du budget 2026-2027.
 - Désignation d'un vérificateur aux comptes pour une durée de 3 ans.
5. Modifications des Statuts et du ROI.
6. Elections statutaires, cinq postes d'administrateur sont ouverts,
Quatre administrateurs sortants et rééligibles :
 - Achten Philippe (actuellement Président du Comité Provincial)
 - Deflandre Philippe (actuellement Trésorier)
 - Halleux Philippe (actuellement Responsable Cellule Formation)
 - Humblet Eric (actuellement Responsable Cellule Arbitrage)
Un administrateur démissionnaire :
 - Schmets Pascal (démission reçue le 15/02/2026)
7. Elections de deux représentants issus des clubs pour siéger dans la délégation provinciale à l'AG de la FVWB

Ph. ACHTEN
Président

M. VANDEVELD
Secrétaire

Remarque :

- L'introduction des propositions de modification au règlement provincial ou aux statuts est à rentrer pour le 14 mai 2026 au secrétariat provincial (secretaire@volleyliege.be).

- Les candidatures en tant que membre de l'OA sont à rentrer pour le 14 mai 2026 au secrétariat provincial (secretaire@volleyliege.be).

- Les candidatures en tant que représentant des clubs aux AG de la FVWB sont à rentrer pour le 14 mai 2026 au secrétariat provincial (secretaire@volleyliege.be).



DELEGATION DE POUVOIRS

Je soussigné

Président du Club Matricule :

Donne pouvoir à Licence :

Afin de représenter mon club à l'AGO du Royal Comité Provincial de Volley-Ball
du 13 juin 2026.

Signature du Président :

P.S. Les représentants des clubs (hors présidence) doivent obligatoirement être porteurs de la délégation de pouvoirs signée par le Président (du club).